

Demande d'accueil d'enfant(s) dans les écoles

Personnels mobilisés par la crise sanitaire

Cocher la case vous correspondant :

Personnel travaillant en établissement de santé : Hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centre de santé...	<input type="checkbox"/>
Personnel Travaillant en établissement médico-sociaux : Maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyer autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...	<input type="checkbox"/>
Personnel de santé médico-sociaux de ville : Médecins, infirmier, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaire de vie pour personnes âgées et handicapées.	<input type="checkbox"/>
Personnels chargés de la gestion de l'épidémie : Dans les ARS, dans les préfectures, et ceux de l'équipe nationale de gestion de crise.	<input type="checkbox"/>
Personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance : ASE, PMI, MECS et pouponnières, AEMO et prévention spécialisée.	<input type="checkbox"/>
Personnels assurant la sécurité intérieure du pays : Policiers, gendarmes, militaires, personnels pénitentiaires, sapeurs-pompiers...	<input type="checkbox"/>
Personnels indispensables à la réouverture des écoles : Enseignants, AESH, ATSEM et autres personnels affectés dans les établissements.	<input type="checkbox"/>

Présentation d'un justificatif :

- Carte professionnelle attestant de la qualité de personnel soignant
- Fiche de paye mentionnant l'établissement employeur
- Attestation de l'ARS
- Attestation de l'employeur ou du supérieur hiérarchique pour les fonctionnaires

Le cadre d'accueil a évolué, il n'est plus demandé que les deux parents soient concernés par les catégories précisées. Quant aux solutions de garde alternatives, il nous est demandé de considérer qu'il n'y en a pas dès lors que l'autre parent reprend le travail.

Enfant(s) concerné(s) :

Nom	Prénom	Classe

Signature du parent :